

TENNIS-CLUB BURSINEL REGLEMENT



1. Généralités

- 1.1 Le court est disponible de 06 :00 heures à 22 :00 heures.
Il est réservé exclusivement aux membres du Tennis-Club de Bursinel.
- 1.2 La journée est divisée en tranches horaires d'une heure commençant à l'heure.

2. Tableau de réservation :

- 2.1 Un tableau de réservation permettant des réservations jusqu'à 6 jours à l'avance est à disposition près du court.

3. Réservation membres actifs, apprentis et étudiants :

- 3.1 Chaque joueur (sauf écoliers) reçoit dès le paiement de sa cotisation, une contremarque qui lui permet d'effectuer ses réservations.
- 3.2 Chaque joueur peut réserver à l'avance, grâce à sa contremarque qu'il place sur le tableau, une heure à la fois.
- 3.3 Sa contremarque reste placée sur le tableau de réservation pendant son heure de jeu.
Si le court réservé n'est pas occupé 15 minutes après le début de la réservation, il est considéré comme disponible pour d'autres joueurs.
- 3.4 Un joueur ne doit pas, sauf disponibilité du court, jouer deux heures consécutives.
- 3.5 Après avoir joué, le joueur peut, s'il le désire, réserver une nouvelle heure de jeu dans les 6 jours à venir.
- 3.6 Après avoir joué, un joueur doit retirer sa contremarque du tableau, s'il ne désire pas faire une nouvelle réservation.

3.7 Exemple d'utilisation du tableau de réservation :

Un joueur décide de réserver une heure, le lundi à 16h00 ; il introduit sa contremarque dans la case horaire. La contremarque reste en place jusqu'à ce qu'il ait fini de jouer. Après seulement il peut réserver une autre heure dans la semaine courante, jeudi, 13 heures par exemple. Après avoir joué le jeudi, il peut se réserver encore une autre heure, etc...

4. Réservation écoliers :

- 4.1 Les écoliers ne disposent pas de contremarque de réservation.
- 4.2 Le court est réservé aux cours pour les écoliers et jeunes, soit le mercredi après-midi, soit le samedi matin.

4.3 Les autres jours de la semaine, les écoliers peuvent jouer sans restriction. Ils doivent cependant céder le court après avoir terminé leur heure de jeu, si d'autres membres sont présents. En cas de présence simultanée d'adultes et d'écoliers au début d'une période de jeu, la priorité est donnée aux adultes.

5. Dimanche :

5.1 Afin de favoriser les liens et les rencontres entre tous les membres du club, aucune réservation n'est possible le dimanche entre 08 :00 heures et 11 :00 heures.

6. Invités :

6.1 Chaque membre peut inviter une personne ne faisant pas partie du club. Une finance de Frs. 10.- est perçue par heure de jeu. Le membre « invitante » est responsable de glisser la somme dans la cagnotte située dans le club-house.

7. Tenue :

7.1 Les chaussures de tennis sont obligatoires. Aucune tenue particulière n'est imposée, cependant une tenue de sport correcte est exigée.

8. Entretien du matériel :

8.1 Après avoir joué, chaque joueur doit remettre le court en état et le brosser.

8.2 Chaque joueur bénéficie des installations mises à disposition par le Club. Il est responsable d'un bon usage et du respect de ces installations ; il signalera immédiatement au Comité toute détérioration ou anomalie constatée.

9. Assurance :

9.1 En cas d'accident, le Tennis-Club de Bursinel décline toute responsabilité. Chaque joueur devrait avoir une assurance personnelle.

10. Animaux :

10.1 Les animaux sont interdits dans l'enceinte du court de tennis.

11. Sanctions :

11.1 Le non-respect du présent règlement peut entraîner l'exclusion du club.